

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1695

11 septembre 2006

### SOMMAIRE

A.T.T.C. Control S.A., Luxembourg .....	81346	Fiore Holding S.A., Luxembourg .....	81342
Acelux S.C.A. Holding, Luxembourg .....	81345	Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg .....	81359
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Two) S.A., Luxembourg .....	81338	Framont Investissements S.A.H., Luxembourg. . .	81314
Aquacartis International S.A., Luxembourg .....	81317	Gabriel Magic Inc S.A., Luxembourg .....	81338
Artepel, S.à r.l., Luxembourg .....	81340	Galasso Guiseppe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. ....	81343
Artepel, S.à r.l., Luxembourg .....	81341	Galasso Guiseppe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. ....	81344
Balzac, Sicav, Luxembourg .....	81356	Generali Belgium FCP .....	81315
Balzac, Sicav, Luxembourg .....	81360	Gestinvest S.A., Luxembourg .....	81352
Bilku 2, Sicav, Luxembourg .....	81355	HC Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg .....	81332
Bingo Sud, S.à r.l., Luxembourg .....	81351	Hopper International S.A. Holding, Luxembourg.	81341
Botex S.A., Bertrange .....	81345	Im Werth S.A., Bertrange. ....	81351
Boucherie Centrale du Tossenber S.A., Ber- trange .....	81348	International High Tech Investments S.A., Ber- trange .....	81331
Boucherie de Remich S.A., Remich .....	81351	Invertrade S.A., Luxembourg .....	81346
Bruno S.A., Bertrange .....	81346	Invest 5 S.A.H., Luxembourg .....	81348
Cafloa S.A., Bertrange .....	81348	Karal S.A., Luxembourg .....	81350
Cafruta S.A., Bertrange .....	81343	Keller S.C.I., Luxembourg .....	81353
Catalis S.A., Luxembourg .....	81314	Keller S.C.I., Luxembourg .....	81354
Catalis S.A., Luxembourg .....	81314	Kingsberry S.A., Luxembourg .....	81317
Comgest Panda, Sicav, Luxembourg .....	81355	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg	81358
Compagnie de Construction Collinaire S.A., Lu- xembourg .....	81321	Kreos S.A., Luxembourg .....	81342
Compagnie de Construction Collinaire S.A., Lu- xembourg .....	81321	Leather Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	81332
Compagnie Financière Industrielle S.A.H., Luxem- bourg .....	81315	Leather Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	81332
Createam S.A., Bertrange .....	81343	Life One Sicav, Luxembourg .....	81357
De la Rivière S.A., Schiffflange .....	81320	Lousseau Holding S.A., Luxembourg .....	81339
De la Rivière S.A., Schiffflange .....	81320	Manulife Global Fund, Sicav, Luxembourg. ....	81354
De la Rivière S.A., Schiffflange .....	81320	Nordic Walking Kordall, A.s.b.l., Lamadelaine ...	81346
Decennium Investments S.A., Luxembourg .....	81344	Orisa S.A., Bettembourg .....	81350
Dovenport Properties, S.à r.l., Schuttrange .....	81338	Posancre S.A., Luxembourg .....	81341
Euro-Zone Office Investments S.A., Luxembourg .	81349	Praxair Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg .....	81350
Euro.M.Invest S.A.H., Luxembourg .....	81346	Praxair Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg .....	81350
Facette S.A., Luxembourg .....	81342	ProLogis Belgium V, S.à r.l., Luxembourg .....	81352
Fadore, S.à r.l., Luxembourg .....	81321	ProLogis Czech Republic XI, S.à r.l., Luxembourg	81352
Financière du Châtelain S.A., Luxembourg .....	81315	Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg .....	81339
Finicred S.A.H., Luxembourg .....	81351	Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg .....	81340
Finnley S.A., Luxembourg .....	81342	Pymoon S.A., Luxembourg .....	81345
		Reimecher Supermaart S.A., Remich .....	81350
		Resuma S.A., Windhof-Koerich .....	81343

San Zeno S.A., Luxembourg .....	81357	SWIP Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	81315
Schema Base, S.à r.l., Luxembourg.....	81351	Technibat S.A., Luxembourg.....	81348
SEO, Société Electrique de l'Our S.A., Luxembourg .....	81356	Technibat S.A., Luxembourg.....	81349
Sharkey S.A.H., Luxembourg .....	81314	Technicauffage, S.à r.l., Hagen.....	81331
Sinopia Alternative Funds, Sicav, Luxembourg...	81357	Verlutig S.A.H., Luxembourg.....	81352
Sorgrel S.A., Luxembourg .....	81343	Visitel S.A. Holding, Luxembourg .....	81339
Spanish Property Investment S.A., Luxembourg .	81345	Vitesse Sociedad S.A., Luxembourg .....	81332
SWIP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	81315	WD Luxman S.C.A., Luxembourg.....	81326

**SHARKEY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 32.413.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

(069871.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**FRAMONT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 32.256.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(069889.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**CATALIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 85.295.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070053.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**CATALIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 85.295.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070052.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**GENERALI BELGIUM FCP, Fonds Commun de Placement,  
(anc. GENERALI ASSET MANAGERS FCP).**

Le règlement de gestion du Fonds Commun de Placement GENERALI BELGIUM FCP (anciennement GENERALI ASSET MANAGERS FCP) tel que modifié le 29 août 2006, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

*Pour GENERALI INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.*

Signature

*Un mandataire*

(093491.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

---

**SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 104.119.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de SWIP HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société») datée du 24 août 2006*

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer Monsieur Marc Emilien Jean-Paul De Leye dans sa fonction d'administrateur de la Société par Madame Marie-Virginie Raux, ayant sa résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-1016 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 24 août 2006 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00351. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(095189.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 104.118.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société») datée du 24 août 2006*

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer Monsieur Marc Emilien Jean-Paul De Leye dans sa fonction d'administrateur de la Société par Madame Marie-Virginie Raux, ayant sa résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-1016 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 24 août 2006 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00348. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(095190.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme Holding absorbante.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.195.

**FINANCIERE DU CHATELAIN S.A., Société Anonyme absorbée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.972.

**PROJET DE FUSION**

L'an deux mille six, le vingt et un août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

I.- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5 boulevard de la Foire,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, Section B numéro 36.195;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 7 août 2006;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Monsieur Raphael Docquier, licencié en sciences de gestion, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme FINANCIERE DU CHATELAIN S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en cours d'inscription au registre de commerce de Luxembourg;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 7 août 2006;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet suivant:

1) La société COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., une société anonyme holding de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 36.195, au capital social de EUR 4.437.500,- (quatre millions quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) divisé en 17.750 (dix-sept mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société FINANCIERE DU CHATELAIN S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, au capital social de EUR 7.051.000,- (sept millions cinquante et un mille euros) représenté par 7.051 (sept mille cinquante et un) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2) La société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents, avec la société anonyme FINANCIERE DU CHATELAIN S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée à la date du constat de fusion.

4) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5) La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10) Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12) Formalités - La société absorbante:

a) effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;

b) fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

c) effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13) Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14) Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15) La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, R. Docquier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, vol. 29CS, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

J. Elvinger.

(093598.2/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

**KINGSBERRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 104.242.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069392.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**AQUACARTIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 117.686.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- CARTIS, une société constituée et existant sous le droit des Iles Maurice, établie et ayant son siège social Suite 220, 2nd Floor, Barkly Wharf, Le Caudan, Waterfront, Port Louis (Iles Maurice);

ici représentée par:

Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, demeurant au 5, route d'Arlon, L-7412 Bour, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 28 juin 2006.

2.- Madame Annie Le Masson, avocat, demeurant au 126, avenue Félix Faure, F-75015 Paris,

ici représentée par:

Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, demeurant au 5, route d'Arlon, L-7412 Bour, en vertu d'une procuration lui donnée à Paris (France), le 27 juin 2006.

3.- Monsieur Bernard Vidal, dirigeant d'entreprise, demeurant au 16, rue Desaix, F-75015 Paris,

ici représenté par:

Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, demeurant au 5, route d'Arlon, L-7412 Bour, en vertu d'une procuration lui donnée à Paris (France), le 27 juin 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AQUACARTIS INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'import, l'export et la distribution de tous matériels et produits servant à l'assainissement de l'eau ainsi que toutes activités connexes et complémentaires.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées,

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura également pour objet, l'acquisition, la détention et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers uniquement pour son propre compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée sera toujours requise.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) CARTIS, prédésignée, soixante actions .....	60
2) Madame Annie Le Masson, prénommée, vingt actions.....	20
3) Monsieur Bernard Vidal, prénommé, vingt actions .....	20
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été seulement libérées à concurrence d'un quart (1/4) par des versements en numéraire, de sorte que la somme seulement de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Hervé Gallion, dirigeant d'entreprise, né à Lyon (France), le 11 janvier 1944, demeurant Trou Chenille à Le Morne Brabant, Port-Louis (Iles Maurice);
- 2) Madame Annie Le Masson, avocat, née à Brest (France), le 22 mai 1956, demeurant 126, avenue Félix Faure, F-75015 Paris (France);
- 3) Monsieur Bernard Vidal, dirigeant d'entreprise, né à Périgueux (France), le 22 août 1944, demeurant 16, rue De-saix, F-75015 Paris (France);
- 4) Monsieur Pascal Robinet, directeur de sociétés, né à Charleville (France), le 21 mai 1950, demeurant 5, route d'Ar-lon, L-7412 Bour;
- 5) Madame Eveline Hofmann, employée, née à Mainz (Allemagne), le 19 mars 1940, demeurant Villa Juliette, 21, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société NOETRIB ADMINISTRATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 74.517).

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Hervé Gallion, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. Robinet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2006, vol. 905, fol. 36, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(070785.3/239/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

---

**DE LA RIVIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 93.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(069908.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**DE LA RIVIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 93.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(069907.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**DE LA RIVIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 93.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00095, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(069905.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**COMPAGNIE DE CONSTRUCTION COLLINAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 57.045.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069406.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**COMPAGNIE DE CONSTRUCTION COLLINAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 57.045.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069403.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**FADORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R. C. Luxembourg B 117.674.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirtieth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- APEF4 DENEBCI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

here represented by Mr Sébastien Wiander, employee, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy, given on 29 June 2006.

2.- APEF4 ELARACI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

here represented by Mr Sébastien Wiander, previously named,  
by virtue of a proxy, given on 29 June 2006.

3.- APEF4 GEMMACI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

here represented by Mr Sébastien Wiander, previously named,  
by virtue of a proxy, given on 29 June 2006.

4.- APEF4 HYDRACI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

here represented by Mr Sébastien Wiander, previously named,  
by virtue of a proxy, given on 29 June 2006.

5.- APEF4 NORMAUS L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

here represented by Mr Sébastien Wiander, previously named,  
by virtue of a proxy, given on 29 June 2006.

6.- APEF4 OPHELIAUS L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

here represented by Mr Sébastien Wiander, previously named,  
by virtue of a proxy, given on 29 June 2006.

Said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name FADORE, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by five hundred and four (504) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two Managers or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Managers (Managers A and Managers B) the company will be committed by the joint signatures of two Managers A or by the joint signatures of a Manager A and a Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective

decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of May at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The five hundred and four (504) shares have been entirely subscribed by

1. APEF4 DENEBCI L.P., prenamed, one hundred and twenty-one shares .....	121
2. APEF4 ELARA CI L.P., prenamed, seventy-seven shares .....	77
3. APEF4 GEMMA CI L.P., prenamed, seventy shares .....	70
4. APEF4 HYDRA CI L.P., prenamed, fifty shares .....	50
5. APEF4 NORMA US L.P., prenamed, one hundred and sixteen shares .....	116
6. APEF4 OPHELIA US L.P., prenamed, seventy shares .....	70
Total: five hundred and four shares .....	504

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Resolutions of the shareholders*

1) The Extraordinary Shareholders' meeting decides to create 2 categories of Managers as follows:

The following companies are appointed Managers A:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130;

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143.

The following company is appointed Manager B:

a) APEF ADVISORY COMPANY S.A.M., société anonyme monégasque, 7, rue du Gabian, «Gildo Pastor Center», Bloc D, 9<sup>e</sup> étage, local n° 16 à Monaco.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signatures of a Manager A with a Manager B or by the joint signatures of two Managers A.

2) The address of the Company is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. APEF4 DENEBCI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 29 juin 2006;

2. APEF4 ELARACI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée le 29 juin 2006;

3. APEF4 GEMMACI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée le 29 juin 2006;

4. APEF4 HYDRACI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée le 29 juin 2006;

5. APEF4 NORMA US L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée le 29 juin 2006;

6. APEF4 OPHELIA US L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée le 29 juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination FADORE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La société est engagée par les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes de 2 gérants A ou par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

L'ensemble des parts sociales ont été souscrites par

1. APEF4 DENEBCI L.P., prénommée, cent vingt et une parts sociales . . . . .	121
2. APEF4 ELARACI L.P., prénommée, soixante-dix-sept parts sociales . . . . .	77
3. APEF4 GEMMACI L.P., prénommée, soixante-dix parts sociales . . . . .	70
4. APEF4 HYDRACI L.P., prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
5. APEF4 NORMAUS L.P., prénommée, cent seize parts sociales . . . . .	116
6. APEF4 OPHELIAUS L.P., prénommée, soixante-dix parts sociales. . . . .	70
Total: cinq cent quatre parts sociales . . . . .	504

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### Décision des associés

1. L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer 2 catégories de gérants comme suit:

Les sociétés suivantes sont nommées Gérants A:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130;

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143.

La société suivante est nommée Gérant B:

a) APEF ADVISORY COMPANY S.A.M., une société anonyme monégasque, 7, rue du Gabian, «Gildo Pastor Center», Bloc D, 9<sup>e</sup> étage, local n° 16 à Monaco.

La durée de leur mandat est illimitée.

La société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B ou par les signatures conjointes de deux gérants A.

2) L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wiander, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2006, vol. 905, fol. 36, case 5. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(070574.3/239/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

### WD LUXMAN S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.660.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), ont comparu les personnes suivantes:

1) WD, S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, 1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici dûment représentée par Monsieur Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement, rue d'Arlon 92, 1040 Bruxelles, Belgique,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 juin 2006,

laquelle procuration signée ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2) Monsieur Innocente Mereghetti, dirigeant de sociétés, demeurant à Via Adda 13, 20010 Parabiago MI, Italie, ici dûment représenté par Monsieur Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement, rue d'Arlon 92, 1040 Bruxelles, Belgique,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 juin 2006,

laquelle procuration signée ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### A. Nom - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de WD LUXMAN S.C.A. (la «Société»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans la société française TI INVESTISSEMENT S.A.S. et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou autrement et le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de cette participation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

## B. Responsabilité des actionnaires

**Art. 5. Responsabilité des Actionnaires.** L'Associé Commandité, porteur des Actions de Commandité, est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'Associé Commandité), porteurs d'Actions Ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'Actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

## C. Capital social - Actions

**Art. 6. Capital social.** La Société a un capital souscrit de deux cent neuf mille euros (EUR 209.000,00) représenté par cent trois mille cinq cents (103.500) Actions Ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) et par mille (1.000) Actions de Commandité (ci-après les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00).

Le capital autorisé est fixé à cinq millions euros (EUR 5.000.000,00) représenté par deux millions cinq cent mille (EUR 2.500.000,00) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société, aux personnes et aux conditions que le Gérant détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Forme des Actions.** Toutes les «Actions» (c'est-à-dire l'ensemble des Actions Ordinaires et des Actions de Commandité) seront émises sous forme nominative exclusivement.

Un registre des Actions sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet, au siège sociale, ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des Actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant, sur demande de l'Actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en télécopie.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-après, le transfert d'Actions Ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout Actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les Actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

**Art. 8. Cession d'Actions.** Toute cession d'Actions par voie de vente, échange, attribution, nantissement, don ou autrement (tous ces actes étant compris dans le terme de «cession» ou de «céder» utilisé dans cet article) non conforme aux dispositions du présent article 8 sera nulle et non avenue et la Société refusera de reconnaître cette cession, pour

quelque raison que ce soit et ne modifiera en aucune façon le registre des actions nominatives de la Société pour refléter un changement de propriété des actions suite à cette cession.

#### 8.1. Restriction de cession des Actions de Commandité

Les Actions de Commandité appartenant au Gérant ne peuvent être cédées qu'au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 9.

#### 8.2. Restriction de cession des Actions Ordinaires

La cession des Actions Ordinaires est libre, sauf dispositions contraires convenues entre Actionnaires.

### D. Gérance

**Art. 9. Le Gérant.** La Société sera administrée par WD, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en sa capacité d'Associé Commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»). Les autres actionnaires n'assisteront à, ni ne s'immisceront dans, la gestion de la Société.

Le Gérant ne peut être révoqué, même à l'unanimité, sauf en cas de faute lourde. Dans ce cas, ou en cas d'incapacité légale, de mise en liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance, conformément à l'article 13, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'Actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 10. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 11. Rémunération du Gérant.** Le Gérant se verra octroyer une rémunération décidée par l'assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 12. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par un de ses représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

### E. Surveillance

**Art. 13. Conseil de Surveillance.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article soixante-deux de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période de six ans. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Si le nombre de membres du Conseil de Surveillance est réduit en-dessous de trois ou de plus de moitié, le Gérant doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des membres manquants. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ont un empêchement temporaire de participer aux réunions du Conseil de Surveillance, les autres membres peuvent nommer une personne choisie parmi les Actionnaires en remplacement provisoire jusqu'à ce qu'ils sont prêts à reprendre leur mandat. L'assemblée générale détermine les émoluments des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Il choisira en son sein un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Le Conseil de Surveillance doit être convoqué si un de ses membres le demande. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance; en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Une notification écrite par lettre, télécopie ou e-mail, de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et son ordre du jour. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les procurations, le cas échéant, resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre mode de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion dudit conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent en raison de leur mandat aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont assumés régulièrement en nom et/ou pour le compte de la Société. Ils ne sont que des agents mandatés et par conséquent ils ne sont responsables que pour la bonne exécution de leur mandat.

**Art. 14. Conflits d'intérêts.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### F. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15. Assemblées générales des Actionnaires.** Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du Conseil de Surveillance. Le Gérant doit convoquer l'assemblée générale des Actionnaires sur la demande d'Actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 9 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des Actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute Action donne droit à une voix. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, télécopie, email ou tout autre mode de communication similaire, une autre personne comme son mandataire. Les décisions d'une assemblée des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés, sauf dispositions contraires de la loi ou des statuts.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

#### G. Exercice social - Bilan

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit, repris dans l'article 6 des présents statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

#### H. Modification des statuts

**Art. 18. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article soixante-sept tiret un (67-1) de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

## I. Liquidation

**Art. 19. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

## J. Pacte d'actionnaires

**Art. 20. Pacte d'Actionnaires.** Dans l'éventualité de l'existence entre tous les Actionnaires de la Société d'un Pacte d'Actionnaires, tout cessionnaire devra préalablement à une cession d'actions adhérer au Pacte d'Actionnaires.

Un tel pacte pourra prévoir des droits de préemption, clauses d'agrément, droits de retraits et/ou droits de sortie.

La Société refusera d'inscrire au registre des actions nominatives toute opération faite sur les titres de la Société et qui n'aurait pas été faite dans les formes et suivant les procédures prévues dans le Pacte d'Actionnaires et dans les présents statuts et refusera de reconnaître dans ces mêmes cas à des tiers des droits dans la Société et contre la Société. En cas de divergence entre le Pacte d'Actionnaires et les présents statuts, les termes du Pacte d'Actionnaires l'emporteront dans les rapports entre signataires du Pacte d'Actionnaires.

## K. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2007.

### Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1) WD, S.à r.l., prénommée .....                 | 1.000 Actions de Commandité |
| 2) Monsieur Innocente Mereghetti, prénommé ..... | 103.500 Actions Ordinaires  |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent neuf mille euros (EUR 209.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ quatre mille euros (4.000,00 EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance:
  - a) Monsieur Denis Pradon, demeurant au 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - b) Monsieur William Klapkarek, demeurant au 3, place Charlotte, 77330 Lesigny, France; et
  - c) Monsieur Roland Medawar, demeurant au 138, rue Albert Uden, 2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) Les mandats des membres du Conseil de Surveillance prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011. Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.
- 4) L'adresse du siège social de la Société est établie au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 5) La rémunération du Gérant de la Société est fixée à cinq mille euros (EUR 5.000,00) par an, payable pour chaque exercice social dans le mois qui suit la tenue de l'assemblée générale annuelle, et pour le premier exercice social dans le mois suivant la constitution de la Société.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dekkers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, vol. 28CS, fol. 95, case 10. – Reçu 2.090 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2006.

P. Bettingen.

(070374.3/202/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

**INTERNATIONAL HIGH TECH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach.

R. C. Luxembourg B 104.609.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Claude Zandona, dirigeant de société, demeurant à F-57100 Thionville, 52, rue Paul Albert.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme INTERNATIONAL HIGH TECH INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège à L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.609, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 1<sup>er</sup> mars 2005,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 décembre 2004, publié audit Mémorial C, numéro 267 du 24 mars 2005.

Que le capital social de la société est fixé à 35.500 EUR représenté par 355 actions d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société INTERNATIONAL HIGH TECH INVESTMENTS S.A., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société INTERNATIONAL HIGH TECH INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'il déclare encore que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et que le passif connu de la société a été payé ou provisionné et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

*Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Zandona, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 26, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juillet 2006.

M. Decker.

(069150.3/241/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

**TECHNICHAUFFAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 43, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 103.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TECHNICHAUFFAGE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(069753.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**LEATHER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 105.459.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069800.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**LEATHER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 105.459.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069802.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**VITESSE SOCIEDAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 97.969.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069395.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**HC LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 117.717.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HUTTON COLLINS MEZZANINE PARTNERS LP, a limited partnership, incorporated under the laws of the United Kingdom, established in Kingsbury House, 15-17 King Street, London SW1Y 6QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies at Companies House under number LP 8072 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on June 29, 2006.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to enact as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

**Art. 1. Name and duration.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of HC LUXEMBOURG III, S.à r.l. (the Company).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations or any other financial interest in any enterprise in any form whatsoever, and the financing, administration, management, control and development thereof.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to group companies, any assistance, including, but not

limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its objects. The Company shall be considered as a Société de Participations Financières (SOPARFI).

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 5. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 6. Transfer of shares.** If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of a plurality of managers, they will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The majority of the members of the board of managers shall always be resident in Luxembourg. The managers are appointed, and may be revoked and replaced at any time ad nutum, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy, provided that a manager who is not resident in the UK for tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for tax purposes as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of urgency only, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes. No minutes of meetings of the Board of Managers may be prepared in the UK.

**Art. 10. Representation - Authorised signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**Art. 12. General meetings of shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

**Art. 13. Financial year.** The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

**Art. 14. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 15. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

**Art. 16. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 17. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

**Art. 18. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

**Art. 19. Reference to Legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and payment*

All shares have been subscribed as follows:

HUTTON COLLINS MEZZANINE PARTNERS LP .....	500 shares
Total: .....	500 shares

All shares have been fully subscribed and paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory provision*

By way of derogation to Article 13 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed until 31 December 2006.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand and one hundred euro (EUR 2,100).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company:

- Mr Dominic James Barbour, Finance Director, having his professional address in Kingsbury House, 15-17 King Street, London SW1Y 6QU, United Kingdom;

- Mr Robert Kimmels, manager, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Mr Hans van de Sanden, manager, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HUTTON COLLINS MEZZANINE PARTNERS LP, un limited partnership constitué selon les lois du Royaume Uni, ayant son siège à Kingsbury House, 15-17 King Street, Londres SW1Y 6QU, Royaume Uni, enregistré auprès du Registrar of Companies at Companies House sous le numéro LP 8072 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Aline Giersch, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 29 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et durée.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HC LUXEMBOURG III, S.à r.l. (la Société).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations et de tout intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que le financement, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ceux-ci.

La Société pourra utiliser ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt financier direct ou indirect et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris, mais non limité à de l'assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI).

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 5. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 6. Cession des parts sociales.** S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés. La majorité des membres du conseil de gérance doivent toujours résider au Luxembourg. Les gérants peuvent être nommés, révoqués ou remplacés à tout moment et ad nutum par une décision adoptée par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 9. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil de gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans les cas d'urgence, une convocation écrite à toutes les réunions du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants, par lettre, télégramme, télécopie ou télex, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure de la dite réunion.

Les gérants peuvent renoncer à la convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés sur l'ordre du jour de la réunion. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et un endroit prévus lors d'une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance. Les réunions seront tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation, sauf que toutes les réunions doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié, sauf qu'un gérant qui n'est pas un résident fiscal du Royaume-Uni ne peut pas nommer comme mandataire un gérant qui est résident fiscal du Royaume-Uni. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion. Les gérants peuvent voter par voie téléphonique, en confirmant ce vote par écrit. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer uniquement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

En cas d'urgence seulement, les résolutions signées par tous les gérants sont valablement adoptées et engagent la Société dans la même manière que les résolutions prises à une réunion de conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Les décisions du conseil de gérance seront documentées dans un procès-verbal. Aucun procès-verbal du conseil de gérance ne sera préparé au Royaume-Uni.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

**Art. 12. Assemblées générales des associés.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

**Art. 13. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 15. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

**Art. 16. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 17. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

**Art. 19. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

HUTTON COLLINS MEZZANINE PARTNERS LP.....	500 parts sociales
Total: .....	500 parts sociales

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoire*

Par dérogation à l'article 13 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2006.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille cent euros (EUR 2.100).

#### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société:

- M. Dominic James Barbour, Directeur Financier, ayant son adresse professionnelle à Kingsbury House, 15-17 King Street, Londres SW1Y 6QU, Royaume-Uni;

- M. Robert Kimmels, gérant, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- M. Hans van de Sanden, gérant, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Giersch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, vol. 154S, fol. 40, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(071752.3/230/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**GABRIEL MAGIC INC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 98.369.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069407.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-TWO) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 106.066.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature

Mandataire

(069793.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 99.897.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 15 juillet 2005 que la société OXFENFORD HOLDINGS LIMITED (société enregistrée à Jersey sous le numéro 73490); ayant son siège social au 13 Royal Square, St Helier, JE2 4WA Jersey, a cédé 500 parts sociales de la Société DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l. à la société GLEBE (EPSOM) LIMITED (société enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro 5482902), ayant son siège social à Acre House, 11/15 William Road, London NV1 3ER, United Kingdom.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l. sont réparties comme suit: OXFENFORD HOLDINGS LIMITED ne détient désormais plus aucune part; GLEBE (EPSOM) LIMITED détient 500 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068092.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

**LOUSSEAU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 20.987.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069799.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**VISITEL S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 79.726.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069803.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**PUILAETCO QUALITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 35.288.

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PUILAETCO QUALITY FUND, avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 35.288 et constituée suivant acte notarié de Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 3 janvier 1991, numéro 3, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 15 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 13 juin 2006, numéro 1142, page 54772.

L'Assemblée est ouverte à 11h45 et Monsieur Philippe Amand, résidant professionnellement à Luxembourg est élu président de l'Assemblée.

Madame Sylvie Clausse, résidante professionnellement à Luxembourg est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Monsieur Yannick Deschamps, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommé comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 1.471.200 actions en circulation, 1.260.221 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée aux actionnaires en date du 8 juin 2006 et publiée au Mémorial, Recueil Spécial C et dans le d'Wort le 7 juin 2006 et le 16 juin 2006 et dans l'Echo de la Bourse le 16 juin 2006.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 24 des statuts;

2.- Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de modifier l'article 24 paragraphe 1<sup>er</sup> en ajoutant derrière la 2<sup>e</sup> phrase la disposition suivante: «L'assemblée générale des actionnaires procèdera chaque année à la distribution totale des bénéfices annuels revenant aux actions de distribution.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Amand, S. Clausse, Y. Deschamps, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2006, vol. 437, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(070752.2/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

---

**PUILAETCO QUALITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 35.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(070754.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

---

**ARTEPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 23.317.

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, 7, boulevard Louis Schmidt, inscrite au registre de commerce de Bruxelles, sous le numéro 561.433,

ici représentée par:

- Monsieur Eric Dienst, directeur administratif et financier, demeurant à Drève de l'Ermitte, 125, B-1640 Rhode-Saint-Genèse,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 27 avril 2006;

2.- La société DELVAUX CREATEUR N.V., ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, 7, boulevard Louis Schmidt, inscrite au registre de commerce de Bruxelles, sous le numéro 204.814,

ici représentée par:

- Monsieur Eric Dienst, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 27 avril 2006.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire, ès qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Ces comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparantes sont les seules associées de la société ARTEPEL, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 20 septembre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 324 du 9 novembre 1985, dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire instrumentant, le 4 décembre 1987, respectivement le 12 janvier 1988, publiés par extrait au Mémorial C numéro 85 du 31 mars 1988, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 11 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 440 du 7 septembre 1996, modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 5 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 42 du 15 janvier 2003 et modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1114 du 25 octobre 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.317.

II.- Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement souscrites et libérées et appartenant aux associées comme suit:

1.- DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., préqualifiée, mille deux cent trente-sept parts sociales .....	1.237
2.- DELVAUX CREATEUR N.V., préqualifiée, treize parts sociales .....	13
<b>Total: mille deux cent cinquante parts sociales .....</b>	<b>1.250</b>

III.- Les associées représentant l'intégralité du capital social, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et à l'unanimité des voix elles prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident que l'exercice social sera désormais du 1<sup>er</sup> août de chaque année au 31 juillet de l'année suivante et pour la première fois en 2006.

Exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2005 prendra fin le 31 juillet 2006.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associées décident de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> août de chaque année et finit le 31 juillet de l'année suivante.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, les associées en étant solidairement tenues envers le notaire.

V.- Les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au mandataire, agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: E. Dienst, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 77, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 juillet 2006.

T. Metzler.

(070748.3/222/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

**ARTEPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 23.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 juillet 2006.

T. Metzler.

(070750.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

**HOPPER INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.483.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069805.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**POSANCRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 56.116.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 30 juin 2006*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le mandat du commissaire venant, à savoir la société PORTEUR S.A. sise au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, il est renouvelé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007;

2. La nomination de Monsieur Bart Van der Haegen coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration et dont le procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 octobre 2005 sous le numéro L050091404.5, a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

POSANCRE S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067580.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

**FIORE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.190.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069811.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**FINNLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 80.272.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069813.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**KREOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 74.999.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signatures.

(069818.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**FACETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.  
R. C. Luxembourg B 42.272.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FACETTE S.A. qui s'est tenue en date du 22 juin 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, Président du Conseil.

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067606.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

81343

**SORGREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.275.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069820.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**CAFRUTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 19.096.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069832.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**RESUMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Windhof-Koerich.  
R. C. Luxembourg B 16.741.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**CREATEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 19.099.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069841.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**GALASSO GUISEPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jos Wester.  
R. C. Luxembourg B 46.771.

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

Monsieur Guiseppe Galasso, maître peintre-décorateur, demeurant à B-6780 Messancy, 9, rue des Etangs, ici représenté par Monsieur Jean-Louis Pierret, expert-comptable, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, route de Neufchâteau 67 en vertu d'une procuration donnée à Messancy, le 14 mai 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Monsieur Guiseppe Galasso est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée GALASSO GUISEPPE, S.à r.l., avec siège social à L-4349 Esch-sur-Alzette, 4, rue Joseph Wester, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.771,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie, le 16 février 1994, acte publié au Mémorial C numéro 213 de l'année 1994,

dont le siège social a été transféré à l'adresse actuelle suivant décision des associés publiée au Mémorial C numéro 517 du 14 juillet 1998,

au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), divisé en cinq cents parts sociales (500).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises par l'associé en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaît comme dûment convoqué.

*Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq virgule trente-deux euros (EUR 5,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros, à douze mille quatre cents (12.400,-) euros.

L'augmentation de capital a été souscrite pour la totalité par l'associé unique préqualifié et la libération de l'augmentation de capital a été faite par un apport en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le capital social sera, à partir d'aujourd'hui divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

*Deuxième résolution*

Suite à cette résolution, l'associé unique a décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros chacune.

Les cent parts sociales (100) sont intégralement libérées par des versements en espèces.»

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Pierret, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 21 juin 2006, vol. 408, fol. 30, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 juin 2006.

L. Grethen.

(070718.3/240/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

**GALASSO GUISEPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jos Wester.

R. C. Luxembourg B 46.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

L. Grethen.

(070732.3/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

**DECENNIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 101.679.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DECENNIUM INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 22 juin 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle au CH-6301 Zug, 1 Neugasse;

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill;

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été élu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- DELOITTE S.A., ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01895. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(067587.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

**SPANISH PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 76.594.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(069843.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**PYMOON, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 101.134.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04181, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069844.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**BOTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 13.595.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS05014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069845.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**ACELUX S.C.A. HOLDING, Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 80.924.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2006*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'commissaire;
- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'commissaire;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'commissaire.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme gérant:

- ACELUX S.A. HOLDING, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068001.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

---

81346

**A.T.T.C. CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 60.319.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Mulder / E. Patteet

*Administrateur / Administrateur*

(069847.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**BRUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 7.726.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS05011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069848.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**EURO.M.INVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 50.170.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069850.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**INVERTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 52.851.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04190, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069852.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**NORDIC WALKING KORDALL, Association sans but lucratif.**

Siège social: Lamadelaine.  
R. C. Luxembourg F 3.188.

STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée NORDIC WALKING KORDALL, A.s.b.l. Elle est régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange à Lamadelaine.

**Art. 3.** L'association a une durée illimitée. Elle peut être dissoute en tout temps.

**Art. 4.** L'association se propose d'organiser des activités sportives ou de loisir en plein air, des manifestations spéciales à caractère informatif, ainsi que des manifestations occasionnelles en salle.

Des intempéries ayant une influence néfaste à la promotion de la santé peuvent annuler la manifestation.

**Art. 5.** Toute personne peut devenir membre de l'association par simple paiement d'une cotisation.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd par le non-paiement de la cotisation.

L'exclusion d'un membre peut être décidée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers, si le membre en question porte préjudice à la réputation ou aux intérêts de l'association. Le membre doit être entendu avant la prise de décision.

**Art. 7.** Les cotisations payables par les membres sont fixées par l'Assemblée Générale sur proposition du comité.

**Art. 8.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations de ses membres;
- des subventions que l'association pourrait obtenir;
- des dons et legs faits en sa faveur.

**Art. 9.** Les organes de l'association sont:

- l'Assemblée Générale des membres;
- le Comité.

**Art. 10.** L'Assemblée Générale se compose de l'ensemble des membres; elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du comité ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. Le délai de convocation est de dix jours, y compris le jour de l'envoi et de la réunion.

Sont réservés à sa compétence:

- La nomination et la révocation des membres du comité;
- L'approbation des budgets et des comptes;
- La modification des statuts;
- La dissolution de l'association.

L'Assemblée Générale nomme ou confirme tous les ans deux commissaires aux comptes.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale est tenu par le secrétaire à la disposition des membres. Les tiers désirant prendre connaissance des résolutions peuvent en faire la demande au président ou au secrétaire.

L'Assemblée Générale statue à la majorité des membres présents et représentés. Un membre peut représenter un autre membre empêché moyennant une procuration écrite.

**Art. 11.** Le comité est composé de trois membres au moins, désignés par l'Assemblée Générale. La durée du mandat est de deux ans avec possibilité de reconduction. Pour les élections, la candidature doit être présentée par écrit avant l'assemblée générale au président.

**Art. 12.** Le comité gère les affaires de l'association et la représente à l'égard des tiers. Il désigne en son sein un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier (ère). Le (la) président(e) préside les organes de l'association et représente l'association en justice. Il (elle) a la faculté de se faire représenter par un autre membre du comité. Le (la) secrétaire fait à l'Assemblée Générale le compte rendu de l'année sociale écoulée.

Le (la) trésorier (ère) soumet tous les ans à l'Assemblée Générale le compte de l'exercice écoulé.

**Art. 13.** Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 14.** Tous les postes du comité sont honorifiques.

**Art. 15.** L'association est engagée, soit par la signature conjointe du président et du secrétaire ou du trésorier.

**Art. 16.** Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association. Toutes les dépenses sont à justifier vis à vis du comité. Il va établir le bilan financier de l'année écoulée et le budget de l'année à venir pour être présentés à l'assemblée générale.

**Art. 17.** L'année comptable est celle du calendrier.

**Art. 18.** Les réunions du comité sont convoquées par écrit par le (la) président(e) ou son (sa) délégué(e), avec la communication de l'ordre du jour de la réunion. Le délai de convocation est de sept jours, y compris le jour de l'envoi et le jour de la réunion. Des exceptions à cette règle sont possibles en cas d'urgence.

**Art. 19.** L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts qu'avec l'accord des 2/3 des membres.

Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents. La modification des statuts sera alors réputée adoptée à condition que les 2/3 des membres présents ou représentés aient donné leur accord.

**Art. 20.** La dissolution de l'association est réglée par les dispositions de la loi du 21 avril 1928.

L'Assemblée Générale extraordinaire prononce la dissolution. L'actif net au moment de la dissolution sera versé à l'Office Social de la commune de Pétange.

**Art. 21.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Lamadelaïne, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Les fondateurs de NORDIC WALKING KORDALL

M. Schaus / C. Jakoby / P. Jakoby / R. Schaus

Présidente / Vice-présidente / Secrétaire / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00442. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069246.3//75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

**CAFLORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 16.984.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS05013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069854.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**INVEST 5, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 106.676.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04194, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069855.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**BOUCHERIE CENTRALE DU TOSSENBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 12.124.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069857.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**TECHNIBAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 100.175.

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TECHNIBAT S.A., avec siège social à L-7260 Béréldange, 12, rue Elterstrachen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 100.175, constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx de Mersch du 1<sup>er</sup> avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 576 du 4 juin 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Adriano Da Silva Carvalho, administrateur de sociétés, demeurant à L-7260 Béréldange, 12, Elterstrachen,

qui désigne comme secrétaire Philippe Ropet, administrateur de sociétés, demeurant à L-1739 Luxembourg, 19, rue Fernand d'Huart.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Daniel Borega, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

Transfert du siège social;

Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

Fixation de l'adresse de la société;

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes;

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

Fixation de la durée du mandat de l'administrateur-délégué.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bérelange à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes A.B.C., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et lui donne décharge.

*Cinquième résolution*

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes: Roberto Vasta, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que le mandat de l'administrateur-délégué Adriano Da Silva Carvalho, demeurant à L-7260 Bérelange, 12, Elterstrachen prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ph. Ropet, D. Borega, A. Da Silva Carvalho, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2006, vol. 470, fol. 59, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 juillet 2006.

R. Arrensdorff.

(069232.3/218/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

**TECHNIBAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 100.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 juillet 2006.

R. Arrensdorff.

(069234.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

**EURO-ZONE OFFICE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 104.157.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURO-ZONE OFFICE INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 22 juin 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Willem Hopman, real estate manager, avec adresse professionnelle à Jachthavenweg 111, 1081 KM Amsterdam.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067611.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

---

**ORISA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.726.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS05009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069859.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**PRAXAIR LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 99.306.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

(069809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**PRAXAIR LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 99.306.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 of PRAXAIR INC., enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04961, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

(069806.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**REIMECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 20.157.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS05003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069860.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**KARAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 106.897.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

(069861.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**BOUCHERIE DE REMICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 20.153.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS05001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069863.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**BINGO SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 109.836.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque domiciliataire*

Signatures

(069865.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**FINICRED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 28.231.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

(069868.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**IM WERTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 83.902.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(069869.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**SCHEMA BASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 109.837.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque domiciliataire*

Signatures

(069872.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**ProLogis CZECH REPUBLIC XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 90.893.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(069881.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**VERLUTIG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 18.574.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(069885.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**ProLogis BELGIUM V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.409.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04899, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(069887.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

---

**GESTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.  
R. C. Luxembourg B 28.699.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GESTINVEST S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, Président du Conseil;
- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle au 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;
- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à London W2 2DY, 1 Connaught Place, Grande-Bretagne;
- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067592.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

**KELLER S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg E 232.

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- La société MOSBERG HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 88.556, constituée suivant acte du notaire Alphonse Lentz de Remich en date du 2 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1444 du 5 octobre 2002, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1139 du 13 juin 2006, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Nouri Allaili, employé privé, demeurant à Fontoy (France), nommé à ces fonctions lors d'une réunion du conseil d'administration du 14 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, habilité à engager la société par sa seule signature;

- Monsieur Joaquim Gomes De Deus Mateus, sans état, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue, associés de la société KELLER S.C.I., établie et ayant son siège à L-3316 Bergem, 3C, rue de Schiffflange, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro E 232, constituée suivant acte du notaire Norbert Muller d'Esch-sur-Alzette en date du 19 avril 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1037 du 20 novembre 2001, modifiée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2005, publiée au Mémorial C, numéro 1080 du 22 octobre 2005, modifiée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2005, publiée au Mémorial C, numéro 566 du 17 mars 2006.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés déclarent que:

Suivant Jugement Civil (XIV<sup>e</sup> chambre) du 16 mai 2006 numéro 98/2006, le tribunal a prononcé la résolution d'une cession de 50 parts sociales, survenue en date du 4 février 2005, entre Monsieur Joaquim Gomes De Deus Mateus, sans état, demeurant à Pontpierre, et Monsieur José Vitor Silva Simoes, gérant de sociétés, demeurant à Syren, pour cause de non-paiement du montant de 65.000,- EUR, prix de vente de la susdite cession de parts sociales.

*Deuxième résolution*

Ils décident d'annuler l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2005, publiée au Mémorial C, numéro 566 du 17 mars 2006, en raison de l'inexistence d'une cession de 60 parts sociales entre la société MOSBERG HOLDING S.A., et Monsieur Riu Gilberto Da Silva Simoes.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, ils décident de révoquer la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2005, publiée au Mémorial C, numéro 1374 du 13 décembre 2005, dans laquelle Monsieur Nouri Allaili, susdit, a été révoqué de ses fonctions de gérant, et remplacé par Monsieur José Vitor Silva Simoes, gérant de sociétés, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim, avec pouvoir pour engager la société par sa seule signature.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de rétablir la gérance et le pouvoir de signature de la société comme suit:

Monsieur Nouri Allaili, susdit, et Monsieur Joaquim Gomes De Deus Mateus, susdit, sont nommés gérants de la société avec tous pouvoirs pour engager la société par leurs signatures conjointes.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de confirmer la répartition du capital social et par conséquent le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, comme suit:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

- MOSBERG HOLDING S.A., cinquante parts sociales . . . . .	50
- Joaquim Gomes De Deus Mateus, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

*Sixième résolution*

Les associés décident de transférer le siège de Bergem à Luxembourg, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

81354

*Septième résolution*

Les associés fixent l'adresse de la société à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.  
Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Allaili, J. Gomes De Deus Mateus, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 juillet 2006, vol. 470, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juillet 2006.

R. Arrensdorff.

(069172.3/218/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

---

**KELLER S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg E 232.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juillet 2006.

R. Arrensdorff.

(069174.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

---

**MANULIFE GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 26.141.

—

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company will be held at the offices of the Company's Administrator at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg at 12.00 noon, on *October 3, 2006*, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. To submit the Company to Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment and to correspondingly reword old Article 4 of the Company's Articles of Incorporation, so that new Article 3 shall read as follows:

«**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Article 41 paragraph (1) of the law of 20 December 2002 regarding collective investment undertakings or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»

2. To further amend the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda and, generally, to bring them up-to-date.
3. To adopt a new version of the Company's Articles of Incorporation as per the full draft text of the Company's Articles of Incorporation reflecting all the changes that is available for inspection at the registered office of the Company without charge.
4. To amend Article 3 of the Articles of incorporation in order to allow for the transfer of the registered office from Luxembourg to the municipality of Bertrange.
5. To authorize the board of directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more directors.
6. To transact on any other business.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares present or represented and the minimum quorum of presence shall be no less than one-half of the Shares in issue.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Mrs Laurence Kreicher, CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch), by mail to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg, or by fax to +352 45 14 14 429 no later than 6.00 p.m. September 28, 2006. Proxy forms will be sent to registered Shareholders and can also be obtained from the Company's Administrator at the above-mentioned address in Luxembourg.

I (03790/755/38)

---

**BILKU 2, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 114.659.

Hiermit wird allen Aktionären der BILKU 2, SICAV mitgeteilt, dass eine

**AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

am 29. September 2006 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz im Hause der BANQUE LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg stattfinden wird.

*Tagesordnung:*

- I. Ergänzung der Absätze (3) und (4) des Artikels 3.2.1. e. der Satzung um den folgenden Satz 2:  
«Bei der Anwendung dieser Anlagegrenze ist jeder Teilfonds eines Umbrella-Fonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen wie ein eigenständiger Teilfonds zu betrachten, vorausgesetzt, das Prinzip der Einzelhaftung pro Teilfonds im Hinblick auf Dritte findet Anwendung.»
- II. Streichung der Nr. 1 in Artikel 3.2.5.
- III. Ergänzung des Artikels 3.2.6.2. um den folgenden Satz 3:  
«Bei der Anwendung der im dritten Gedankenstrich vorgesehenen Grenze ist jeder Teilfonds eines Umbrella-Fonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen wie ein eigenständiger Teilfonds zu betrachten, vorausgesetzt, das Prinzip der Einzelhaftung pro Teilfonds im Hinblick auf Dritte findet Anwendung.»
- IV. Neufassung des Artikels 18.1. wie folgt:  
«Aktionäre können die Rücknahme und Auszahlung ihrer Aktien jederzeit durch Einreichung eines Rücknahmeantrages an die Gesellschaft verlangen.»
- V. Neufassung des Artikel 20.1. Satz 1 wie folgt:  
«Für die Bestimmung des Ausgabe-, Umwandlungs- und Rücknahmepreises wird der Nettoinventarwert pro Aktie für sämtliche Aktienklassen periodisch so wie im Anhang für jeden Teilfonds festgelegt berechnet (ein jeder solcher Tag an welchem der Nettoinventarwert bestimmt wird, wird hiernach «Bewertungstag» genannt).»
- VI. Ergänzung des Artikels 20.2. um den folgenden Satz 2:  
«Solange die Rücknahme von Aktien ausgesetzt ist, dürfen keine Aktien ausgegeben werden.»
- VII. Neufassung des Artikels 26 Satz 1 wie folgt:  
«Die Gesellschaft wird einen Depotbankvertrag mit einer Bank abschließen, welche den Bedingungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen und den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes entspricht (die «Depotbank») und welche gegenüber der Gesellschaft und deren Aktionären die vom Gesetz vorgesehene Verantwortung übernimmt.»
- VIII. Verschiedenes  
Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.  
Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 25. September 2006 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

I (03791/000/48)

*Der Verwaltungsrat.*

**COMGEST PANDA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 58.116.

Notice is hereby given to the shareholders (the «Shareholders») of COMGEST PANDA (the «Company»), that, as the first extraordinary general meeting convened on April 3, 2006 at 9.30 a.m. was not able to vote the points of the hereunder agenda given that the quorum was not attained, a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

(the «Meeting») of the Company will be held before notary at the registered office of the Company on September 27, 2006 at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 3 to modify the purpose of the Company in accordance with the Luxembourg law of 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment;
2. Amendment of article 5 to insert a reference to the minimum capital and to the determination of the capital of the Company in Euro currency;

3. Amendment of article 8 to insert a reference to money market instruments, shares in undertakings for collective investments and financial derivative instruments;
4. Amendment of article 9 to remove a reference to deficiencies in the computer systems relating to the calculation of the net asset value;
5. Amendment of article 14 to insert a reference to the investment restrictions applicable under the Luxembourg law dated 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment;
6. Amendment of articles 1, 19, 20 and 26 to insert a reference to the Luxembourg law dated 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment;
7. Miscellaneous.

There is no quorum required for the Meeting and the decisions will be validly adopted or voted in favour by a majority of two-thirds of the shares present or represented.

#### *Voting Arrangements*

In order to vote at the meeting:

- The Shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy,
- Registered Shareholders have to inform the board of directors of the Company (the «Board of Directors») by mail of their intention to attend the Meeting at least five business days prior to the date of the Meeting,
- Registered Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Mrs. Cécile Bertrand, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH at 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg, to arrive no later than 5 business days prior to the date of the Meeting. Proxy forms will be sent to Shareholders with this notice and can also be obtained from the registered office of the Company,
- In order to attend the Meeting, Shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates 5 business days prior to the date of the Meeting at the registered office of the Company.

II (03688/755/40)

*The Board of Directors.*

#### **BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.240.

Etant donné que le quorum requis par la loi n'a pu être atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 août 2006, nous avons l'honneur de vous inviter à une

#### SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le 26 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

Modification des statuts (Article 32) comme suit:

1. Déplacement du premier paragraphe dans l'Article 33
2. Modification de la procédure de liquidation et des règles applicables en cas de fusion de compartiments

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 22 septembre 2006 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

II (03700/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

#### **SEO, SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2010 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 5.901.

Les actionnaires de la Société sont invités à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le mercredi 20 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, 2, rue Pierre d'Aspelt à Luxembourg.

#### *Ordre du jour:*

1. Confirmation de la cooptation de Monsieur Frank Reimen au conseil d'administration avec effet à partir du 1<sup>er</sup> août 2006 en remplacement de Monsieur Carlo Mathias,
2. Autorisation au conseil d'administration de nommer Monsieur Frank Reimen administrateur-délégué,
3. Autorisation au conseil d'administration d'attribuer à Monsieur Frank Reimen le pouvoir de signature collectif,
4. Divers.

Le conseil d'administration rappelle aux actionnaires qu'ils auront à se conformer à l'article 21 des statuts pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale. En vertu de cet article, les actions au porteur devront être déposées au plus tard le 13 septembre 2006 aux guichets de l'un des établissements désignés ci-dessous:

- 1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
- 2) FORTIS BANQUE LUXEMBOURG
- 3) BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Les procurations devront également être parvenues au siège de la société au plus tard le 13 septembre 2006.

Luxembourg, le 21 août 2006.

E. Schneider

Président

II (03718/000/25)

**SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.229.

The quorum required by law not having been reached at the first Extraordinary General Meeting of shareholders held on August 18th, 2006 a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders will be held at the registered office on *September 26, 2006* at 2.30 p.m., in order to decide on the following agenda:

*Agenda:*

Articles of Incorporation's modifications

Modifications of the Article 9: The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of January at 11.30 a.m.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy. Proxies are available at the domicile of the Fund.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on September 22nd, 2006 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (03702/755/21)

*The Board of Directors.*

**SAN ZENO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 114.647.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société, le *20 septembre 2006* à 11.00 heures avec pour

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la conversion des 2.500 obligations de l'emprunt obligataire du 1<sup>er</sup> mars 2004 émis par la société anonyme IMMOBILINK CORPORATION SA en abrégé I.C. S.A., en 2.000.000 actions de la société anonyme SAN ZENO S.A.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.500.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 9.210.645,- à EUR 11.710.645,- par la création et l'émission de 2.000.000 actions nouvelles de EUR 1,25 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II (03717/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**LIFE ONE SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

H. R. Luxemburg B 102.356.

Die Anteilhaber der LIFE ONE SICAV werden hiermit zur

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Anteilhaber am *20. September 2006* um 14.30 Uhr am Gesellschaftssitz 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bestätigung der Abänderung des Verkaufsprospekts der LIFE ONE SICAV.
2. Abänderungen der Satzung der LIFE ONE SICAV:
  - Änderung des Artikels 4 - Gesellschaftszweck um ihn folgenden Inhalt zu geben:  
«Die Investmentgesellschaft hat als Zweck die Anlage in Wertpapieren und/oder sonstige zulässige Vermögenswerte nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002») mit dem Ziel einen Mehrwert zugunsten der Anteilhaber der Investmentgesellschaft durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.»
  - Änderungen des Artikels 6
  - Änderung des Artikels 8
  - Änderung des Artikels 9
 Der Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
3. Änderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
4. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Sollte das vorerwähnte Quorum anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung nicht erreicht werden, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte abzustimmen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Jeder Anteilhaber ist berechtigt an der außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Die Anteilhaber müssen ihre Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung bis zum 13. September 2006 spätestens um 18.00 Uhr am Gesellschaftssitz der LIFE ONE SICAV oder unter der Faxnummer (+352) 2511-4480 anmelden.

Die Anteilhaber können sich auf Grund einer schriftlichen Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Das Formular für die Vollmacht ist am Gesellschaftssitz der LIFE ONE SICAV oder unter der Faxnummer (+352) 2511-4480 zu beziehen. Die Vollmachten müssen ebenfalls bis zum 13. September 2006 spätestens um 18.00 Uhr am Gesellschaftssitz der LIFE ONE SICAV oder unter der Faxnummer (+352) 2511-4480 eingehen.

Luxemburg, im September 2006.

II (03754/278/40)

*Der Verwaltungsrat.*

**KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.395.

Les actionnaires de la société anonyme KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE (la «Société») sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le mercredi 20 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social de la Société indiqué ci-dessus afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Autorisation au conseil d'administration de procéder à des rachats d'actions propres, notamment par une offre à tous les actionnaires minoritaires d'acquérir leurs parts sociales ordinaires et leurs parts sociales privilégiées sans droit de vote contre paiement en espèces d'un prix minimum de 150 EUR et maximum de 185 EUR par part sociale ordinaire et d'un prix minimum de 135 EUR et maximum de 166,8 EUR par part sociale privilégiée sans droit de vote, et selon des modalités à déterminer par l'assemblée générale, comprenant le nombre maximum des parts sociales ordinaires et des parts sociales privilégiées sans droit de vote à acquérir (maximum 10% du capital) et la durée pour laquelle l'autorisation est donnée et qui ne peut excéder 18 mois;
2. Divers.

L'assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions pourront être prises à une majorité simple des votes émis.

Conformément aux articles 26 et 27 des statuts de la Société, pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter:

- Les actionnaires détenant des parts sociales au porteur doivent déposer, le 14 septembre 2006 au plus tard, au siège de la Société indiqué ci-dessus, leurs parts sociales ou un certificat de blocage de la banque dépositaire auprès de laquelle leurs titres sont déposés. Ils seront admis à l'assemblée sur production de leurs documents d'identité et du certificat attestant que les parts sociales ou le certificat de blocage ont été déposés dans les délais;
- Les actionnaires détenant des parts sociales nominatives de la Société doivent s'annoncer par écrit au siège de la Société le 14 septembre 2006 au plus tard;
- Les procurations doivent être déposées au siège de la Société le 14 septembre 2006 au plus tard.

Toute demande, y inclus celle visant l'obtention d'un modèle de procuration pour se faire représenter à l'assemblée, ou communication en vertu de la présente convocation devra être adressée à:

Madame Brigitte Shiomura  
43, boulevard Royal  
L-2955 Luxembourg  
Tel: 00 352 / 4797 2320  
Fax: 00 352 / 46 39 56  
brigitte.shiomura@kbl-bank.com  
II (03763/755/39)

### **FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.327.

Dans le cadre d'une réorganisation de la sicav FORTIS L FUND ayant pour objectif de rationaliser les compartiments offerts et de donner aux actionnaires un choix répondant au mieux à la diversification souhaitée actuellement aux niveaux géographiques, sectoriels et de produits, le conseil d'administration de la Société a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de chaque compartiment, conformément aux dispositions de l'article 32 des statuts et de l'annexe 8 du livre I du prospectus complet, leurs fermetures par apport aux compartiments suivants de la Société:

<i>compartiment absorbé</i>	<i>compartiment absorbant</i>
«Equity Factor 1.3 Euro»	«Equity Best Selection Euro»
«Equity Market Selection World»	«OBAM Equity World
«Equity Mid Caps USA»	«Equity Small Caps USA»
«Equity Nasdaq»	«Equity Small Caps USA»
«Market Timing Euro»	«Opportunities World»

La politique d'investissement du compartiment «Equity Best Selection Euro» est la suivante:

Ce compartiment investit au moins 75% de ses actifs en actions ou parts émises ou cotées en euros et représentatives du capital social d'un nombre limité d'entreprises qui ont leur siège social dans un des pays membres de la Communauté Européenne et caractérisées par la qualité de leur structure financière et/ou de leur potentiel de croissance bénéficiaire.

Il peut également investir pour 25% de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en créances de toute nature ne dépassent 15% des actifs et ceux en d'autres OPCVM ou OPC 5% des actifs.

La commission de gestion supportée par le compartiment «Equity Best Selection Euro» (1,50%) est supérieure à celle du compartiment «Equity Factor 1.3 Euro» (1,25%). Les autres frais sont identiques dans les deux compartiments.

La politique d'investissement du compartiment «OBAM Equity World» est la suivante:

Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en actions ou parts représentatives du capital social d'entreprises.

Il peut également investir pour 1/3 de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en créances de toute nature ne dépassent 15% des actifs et ceux en d'autres OPCVM ou OPC 5% des actifs.

Les commissions de gestion supportées par le compartiment «OBAM Equity World» (1,25% pour la catégorie «Classic» et 0,50% pour la catégorie «Institutions») sont inférieures à celles du compartiment «Equity Market Selection World» (1,50% pour la catégorie «Classic» et 0,60% pour la catégorie «Institutions»). Les autres frais sont identiques dans les deux compartiments.

La politique d'investissement du compartiment «Equity Small Caps USA» est la suivante:

Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en actions ou parts représentatives du capital social d'entreprises qui ont leur siège social ou exercent une partie prépondérante de leur activité économique aux Etats-Unis et à faible capitalisation boursière (soit moins de 2 milliards d'USD).

Il peut également investir pour 1/3 de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en créances de toute nature ne dépassent 15% des actifs et ceux en d'autres OPCVM ou OPC 5% des actifs.

La commission de gestion supportée par le compartiment «Equity Small Caps USA» (1,50% pour la catégorie «Classic» et 0,80% pour la catégorie «Institutions») est supérieure à celle du compartiment «Equity Mid Caps USA» (1,25% pour la catégorie «Classic» et 0,60% pour la catégorie «Institutions»). Les autres frais sont identiques dans les deux compartiments.

La politique d'investissement du compartiment «Opportunities World» est la suivante:

Ce compartiment investit dans un nombre restreint (normalement 3 à 5) de groupes d'actifs sélectionnés sur base de l'évolution des marchés financiers et des attentes du gestionnaire. Chaque groupe d'actifs - représentant par exemple un secteur ou un thème d'investissement - sera représenté par un groupe diversifié de valeurs mobilières. Par conséquent, ce compartiment peut investir tant en actions internationales qu'en obligations convertibles internationales, en obligations internationales et en certificats de trésorerie, pour autant qu'il s'agisse de valeurs mobilières, émis sur les marchés internationaux. Les avoirs pourront être dénommés en toutes devises.

Accessoirement, il peut aussi investir en warrants et en toutes autres valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ainsi qu'en d'autres OPCVM ou OPC mais dans ce cas pour un maximum de 10% des actifs.

Dans le cadre d'une bonne gestion, il peut également recourir à des techniques et instruments financiers, ainsi que défini à l'annexe 3 du prospectus complet.

Dans la mesure où le compartiment investirait en warrants, les investisseurs potentiels sont conscients de la plus grande volatilité de ces instruments et par conséquent de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

La commission d'administration supportée par le compartiment «Opportunities World» (0,10%) est inférieure à celle du compartiment «Market Timing Euro» (0,125%). Les autres frais sont similaires dans les deux compartiments.

#### L'ASSEMBLEE GENERALE

se tiendra le vendredi 29 septembre 2006 à partir de 9:00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

- Fermeture du compartiment «Equity Factor 1.3 Euro» par apport au compartiment «Equity Best Selection Euro»;
- Fermeture du compartiment «Equity Market Selection World» par apport au compartiment «OBAM Equity World»;
- Fermeture du compartiment «Equity Mid Caps USA» par apport au compartiment «Equity Small Caps USA»;
- Fermeture du compartiment «Equity Nasdaq» par apport au compartiment «Equity Small Caps USA»;
- Fermeture du compartiment «Market Timing Euro» par apport au compartiment «Opportunities World»;
- Divers.

Conformément à l'article 32 des statuts de la Société, l'Assemblée délibérera quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple.

Seuls les actionnaires d'un compartiment concerné seront admis à participer aux délibérations et votes concernant ce compartiment. Les décisions prises pour un compartiment n'engageront pas les autres compartiments concernés par le présent projet.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (03786/755/83)

*Le Conseil d'Administration.*

---

#### **BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.240.

Les Actionnaires sont invités à assister à la

#### SECONDE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui se tiendra le 26 septembre 2006 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises Agréé.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 22 septembre 2006 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (03701/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*